



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué



No.: 27

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 22 MARS 1978

LA DÉLÉGATION DU CANADA À LA SEPTIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER
À GENÈVE DU 28 MARS AU 19 MAI 1978

La délégation du Canada à la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se tiendra à Genève du 28 mars au 19 mai 1978, sera dirigée par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Don Jamieson, assisté de Ronald Basford, Ministre de la Justice et procureur général du Canada, et de Roméo LeBlanc, Ministre des Pêches et de l'Environnement. M. J. Alan Beesley, Haut-commissaire du Canada en Australie, sera le chef adjoint de la délégation.

Cette septième session marquera une étape cruciale dans la rédaction d'une nouvelle convention des océans. Bien que la dernière session ait été plus fructueuse que les deux précédentes, de nombreuses questions délicates et litigieuses ne sont pas encore réglées, et des désaccords importants subsistent sur la question du régime international des fonds marins.

Cette sixième session a toutefois permis de discuter de la plupart des questions en suspens et, sur certains domaines importants, la Conférence est venue plus près que jamais d'un consensus. Ces discussions ont abouti à la rédaction d'un nouveau Texte de négociation composite officieux. Ce texte de négociation reflète les objectifs du Canada sur plusieurs points: la mer territoriale de douze milles est universellement acceptée, les mesures spéciales de lutte contre la pollution dans l'Arctique reçoivent un appui international croissant, le saumon jouit d'une protection spéciale, et le consensus qui se dégage autour du concept de zone économique de 200 milles, apporte un soutien au Canada dans l'établissement de la zone exclusive de pêche de 200 milles.